



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA



Syndicalement vôtre

Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

DANS CE NUMÉRO :

Concours 2018 : La persévérance a aussi un visage chez les adultes en formation. 2

Annnonce de la vente d'épinglettes au Conseil des personnes déléguées du 7 février 2018 3

LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 3

CALENDRIER



Conseil des personnes déléguées

7 février 2018

Conseil fédératif à Granby

Les 21, 22 et 23 février 2018

Entendu récemment :



Je n'ai pas osé prendre congé, car je savais que mes collègues allaient devoir faire de la suppléance-dépannage. Je ne voulais pas leur imposer cela. »

« Notre formation a été annulée, car nous n'avions trouvé personne pour assurer la suppléance dans les six classes du 3^e cycle. »

Les exemples sont nombreux et se déclinent sous diverses formes, mais le constat demeure : nous faisons face à une pénurie de personnel et ce sont les enseignantes et enseignants en fonction qui en paient le prix.

Une pénurie aux multiples causes

On me demande parfois d'expliquer le manque criant de personnel. Il va sans dire que l'ajout de ressources annoncé par le ministre Sébastien Proulx, combiné à des inscriptions record dans notre commission scolaire, ont rapidement épuisé la liste de candidates et candidats inscrits sur la liste de priorité. Et cela n'est pas terminé, puisqu'une cinquantaine d'élèves, principalement issus de familles réfugiées ou immigrantes, arrivent chaque semaine dans les écoles de notre territoire.

S'ajoutent malheureusement à cela les statistiques sur la désertion professionnelle, qui demeurent élevées. Ces départs créent une pression supplémentaire sur un système déjà mis à mal. À l'autre bout du spectre, de nombreuses retraites, parfois devancées en raison des changements adoptés lors de la dernière négociation¹ et qui ont fait craindre le pire à nos collègues en fin de carrière.

Le processus d'embauche et les premiers pas dans la profession sont également parsemés d'embûches. Malgré le fait que la Loi sur l'instruction publique permette à des personnes non légalement qualifiées de faire de la suppléance, notre employeur continue de faire la fine bouche en instaurant des critères d'embauche supplémentaires. De plus, certaines personnes ayant connu des difficultés se voient radiées de la liste de suppléance dès une première évaluation négative d'une direction, sans avoir pu bénéficier de mesures d'aide ou d'accompagnement. Sans compter les difficiles conditions d'exercice des suppléantes et suppléants occasionnels².

Des solutions existent-elles?

Un journaliste me demandait récemment si les universités ne devraient pas admettre davantage d'étudiantes et d'étudiants dans les facultés des

voir page 4 : SUPPLÉANCE ➔

Concours 2018 : La persévérance a aussi un visage chez les adultes en formation.

Christian PAGE
conseiller à l'éducation des adultes
Jessie CHAGNON
conseillère à la formation professionnelle

Comme chaque année, en collaboration avec le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), la FAE organise son 10^e concours, *La persévérance a aussi un visage* chez les adultes en formation.

Vous connaissez une ou un élève hors de l'ordinaire qui, malgré les nombreuses difficultés rencontrées sur son parcours scolaire, s'obstine « à ne pas lâcher? »

Une reconnaissance en ce milieu d'année lui indiquerait que nous appuyons ses efforts et que nous l'encourageons à continuer.

Vous pouvez soumettre sa candidature dans l'une des sept catégories suivantes : insertion professionnelle (ISP)/intégration sociale (IS), formation de base commune (FBC), formation de base diversifiée (FBD), établissement pénitentiaire, formation à distance, formation professionnelle et francisation.

Sélectionnés par les comités de l'ÉDA et de la FP de la FAE, la lauréate ou le lauréat de chacune des catégories se verra remettre une bourse de 500 \$.

De plus, ces choisis seront les visages de la persévérance 2018 affichés partout dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle des territoires des syndicats affiliés de la FAE.

Date limite : le 26 février à 17 h.

Consultez le site de la FAE (www.lafae.qc.ca/perseverance), remplissez le formulaire de mise en candidature (pdf) et transmettez-le à l'attention de Karine Guillemette.

Par télécopieur : (514) 666-7764.

Par la poste : 8550, boul. Pie-IX, bureau 400, Montréal, H1Z 4G2.

Par courriel : k.guillemette@lafae.qc.ca.

10^e concours

La *persévérance*
 a aussi un *visage*

CHEZ LES ADULTES EN FORMATION

Fédération autonome de l'enseignement



**Annnonce de la vente d'épinglettes
au Conseil des personnes déléguées du 7 février 2018**

*Chantal PRONOVOST
pour le Comité des femmes du SEOM*

Le Comité des femmes vous annonce qu'il y aura, comme par le passé, la vente d'épinglettes au coût de **4 \$ l'unité** pour souligner la Journée internationale des femmes.

Le profit des ventes (1 \$ par épinglette vendue) sera versé aux CALACS de l'Ouest-de-l'Île (Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel).

Vous pouvez commander votre épinglette en passant par les personnes déléguées de votre établissement. Faites vite, elles partent comme des petits pains chauds!

Merci de votre coopération.

Solidairement!



LES JOURNÉES DE LA
**PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE**

DU 12 AU 16 FÉVRIER 2018

Vos gestes, un + pour leur réussite

➔ **SUPLÉANCE**
suite de la page 1

sciences de l'éducation. Je l'ignore. Mais une chose est certaine : cela ne donnerait de résultats concrets que dans quatre ans. Il faut donc penser autrement. Et vite!

Dévoué et toujours prêt à s'oublier pour le bien-être des élèves, le personnel enseignant est tenté, une fois de plus, d'en faire un peu plus afin de pallier les manques du système. C'est ainsi que les gens évitent de s'absenter : ils reportent des rendez-vous, voient à leurs obligations familiales à l'extérieur de leurs heures de travail, entrent travailler même s'ils sont malades.

Plusieurs acceptent de se faire compenser diverses activités étudiantes ou autres dépassements de tâche en temps lors des journées pédagogiques, puisqu'il n'y a pas de suppléance à assurer. D'un point de vue syndical, il s'agit d'une bien piètre solution : d'abord, ce temps est précieux pour la planification, la correction, les rencontres de concertation. Plusieurs personnes se retrouvent à faire le travail à d'autres moments, notamment pendant la fin de semaine. De plus, un temps de présence avec les élèves devrait toujours être compensé par du temps de même nature. Cela peut également laisser croire à l'employeur que nous n'avons pas besoin de ces journées pédagogiques et qu'elles sont superflues dans notre calendrier.

En ce qui me concerne, il existe une solution toute simple à la portée de toutes les commissions scolaires du Québec : **offrir des conditions de travail décentes au personnel** à l'œuvre dans les établissements.

Cela commencerait par cesser de dépasser les ratios et de multiplier le nombre d'élèves aux prises avec des difficultés de plus en plus complexes. Nous offrir un réel support lorsque nous faisons face à l'incivilité de collègues, d'élèves et de parents. Mettre fin aux

comparaisons entre collègues quant aux résultats des élèves, à la manière de gérer les classes. Travailler dans des bâtiments où l'insalubrité serait chose du passé. Ne plus nous demander de faire plus avec moins³. Ainsi, nous serions en mesure de préserver notre santé mentale et plusieurs absences de longue durée pourraient être évitées. Certaines difficultés liées à l'absentéisme seraient ainsi atténuées.

Des conditions de travail stimulantes et valorisantes de même qu'un accompagnement adéquat offert aux personnes en suppléance et en début de carrière permettraient peut-être d'améliorer les taux de désertion professionnelle et d'attirer plus de gens dans nos écoles et nos centres. Il faudrait transformer l'évaluation du personnel en une occasion d'apprentissage plutôt que de congédiement. Mieux soutenir nos collègues issus de l'immigration récente s'avère également une avenue prometteuse.

La pénurie est réelle et ne semble pas vouloir se résorber dans un futur rapproché. Souhaitons que la situation permette au moins à celles et ceux qui nous dirigent de constater à quel point notre présence et le travail que nous effectuons sont précieux et irremplaçables.

¹ Pensons notamment à l'âge d'admissibilité à la retraite sans réduction, qui passera de 60 à 61 ans le 1^{er} juillet 2019 ainsi que l'augmentation de la pénalité de 4% à 6% le 1^{er} juillet 2020.

² Une journaliste du Journal de Montréal a récemment travaillé « incognito » dans une commission scolaire et nous partage son expérience de suppléance dans un reportage publié le 27 janvier dernier : http://www.journaldemontreal.com/2018/01/27/epuisee-apres-un-mois-dans-la-peau-dune-suppleante-au-primaire-et-au-secondaire?utm_source=i5_app&utm_medium=social&utm_campaign=share_article.

³ Voir à ce sujet « quand le travail mine la santé mentale », vol.24 No.7 du Syndicalement Vôtre (novembre 2017).

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 4 100 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau et Chantal Harvey**.